

RAPPORT DE M. G. KËNIGS

Secrétaire Général du Congrès.

MESSIEURS,

Le devoir du Secrétaire Général est de vous apporter ici, dans les termes les plus brefs, un compte-rendu précis sur la genèse de ce Congrès, sur sa tenue et aussi de rendre un public hommage aux concours si dévoués auxquels il a dû son éclatant succès.

M. le Président du Congrès vient de vous dire, avec sa haute autorité, quelles étaient les attaches scientifiques de ce Congrès et, l'on peut ajouter, ses directives morales.

Pour faire suite aux projets antérieurement élaborés à Paris et à Londres par le Conseil interallié de Recherches, un Congrès fut réuni en juillet 1919 à Bruxelles sous les auspices des Académies interalliées. On y poursuivit la création de diverses Unions internationales telles que l'Union astronomique, l'Union géodésique, etc.....

En ce qui concerne l'Union mathématique internationale, les mathématiciens présents à Bruxelles ne s'estimèrent ni assez nombreux ni suffisamment accrédités pour réaliser sa *constitution définitive*. A cette époque en effet n'avaient été constitués nulle part les Comités nationaux de mathématiques, dont le concours devait être la base naturelle de l'Union. Nous décidâmes donc à Bruxelles de constituer seulement une Union provisoire; nous en élaborâmes soigneusement les statuts, en conformité avec le règlement du Conseil de Recherches auquel nous nous unîmes, nous nommâmes un Bureau provisoire et enfin nous émîmes des vœux.

Le premier de ces vœux fut qu'un Congrès de mathématiques serait tenu dès l'automne 1920 en la ville de Strasbourg, en dépit de certains engagements d'avant-guerre.

Il fut également décidé que chacun de nous provoquerait dans son pays la constitution d'un Comité national de mathématiques. Ces divers Comités devaient envoyer à Strasbourg, l'avant-veille du Congrès, des délégués ayant

la mission de constituer définitivement l'Union internationale mathématique.

Tout ce programme a été rempli.

Dès l'hiver 1919 notre Comité national français de mathématiques était constitué sous les auspices de l'Académie des Sciences de l'Institut de France et avec le concours de la Société Mathématique de France. Des Comités analogues s'organisèrent ensuite en Angleterre, en Italie, en Belgique, aux États-Unis, et ces Comités envoyèrent ici des délégués dûment accrédités. Il en vint également de la Tchéco-Slovaquie, de la Grèce, du Portugal, de la Serbie, du Japon, de la Pologne. Le 20 septembre 1920 a pu ainsi se tenir, dans une salle de l'Université de Strasbourg, la réunion prévue des délégués alliés ou associés. Les statuts provisoires élaborés à Bruxelles y ont été définitivement adoptés, un Bureau définitif a été constitué, qui, avec certaines additions, confirme dans ses fonctions le bureau provisoire de Bruxelles ; il est ainsi composé :

<i>Présidents d'honneur</i> .	MM. JORDAN, LAMB, PICARD, VOLTERRA.
<i>Président</i>	DE LA VALLÉE-POUSSIN.
<i>Vice-Présidents</i>	APPELL, BIANCHI, DICKSON, LARMOR, YOUNG.
<i>Secrétaire Général</i>	KOENIGS.
<i>Secrétaires</i>	DE DONDER, HATZIDAKIS, PETROVITCH, POMPEIU.
<i>Trésorier</i>	DEMOULIN.

Aussitôt constituée, l'Union mathématique Internationale a pris deux décisions. La première concerne la bibliographie mathématique ; on invitera les directeurs des journaux mathématiques à exiger des auteurs des articles qu'ils impriment la rédaction d'un court résumé du mémoire *fait par l'auteur lui-même*.

La seconde décision concerne la date et le lieu des prochains Congrès. D'après la constitution de l'Union internationale, c'est en effet à elle que cette initiative appartient.

Il a été décidé que les Congrès de mathématiques auraient lieu tous les quatre ans, par conséquent en 1924, 1928, etc.... Quant au lieu de réunion, deux propositions ont été simultanément mises en avant par les Belges et les Américains, les uns proposant Bruxelles et les autres New-York ou ses environs. Il a été décidé d'un commun accord que le Congrès de 1924 serait tenu à New-York et le suivant en Belgique.

Le lendemain 21 septembre, connaissance a été donnée à tous les neutres présents de la constitution définitive de l'Union internationale et de ses statuts. Ils ont été prévenus qu'ils étaient libres de se joindre à nous et nous avons tout lieu d'espérer que la plupart des nations neutres constitueront comme chez nous des Comités nationaux possédant l'autorité suffisante pour les représenter légalement au sein de l'Union.

Ainsi se trouve accomplie l'œuvre que nous avions en vue à Bruxelles et dont notre cœur de Français se réjouit d'autant plus qu'elle a été réalisée dans l'Université de Strasbourg.